FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification

Identificateur de produit **LUBRIFIANT AU SILICONE**

Autres moyens d'identification

Code du produit 740/742

Usage recommandé Lubrifiant

Restrictions d'utilisation Aucuns connus.

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Fabricant

Nom de la société	Les Entreprises Kleen-Flo Tumbler Limitée	
Adresse	75 Advance Blvd Brampton, Ontario L6T 4N1 Canada	
Téléphone	Assistance générale	1-905-793-4311
Courriel	Non disponible.	
Numéro de téléphone d'urgence	Emergency	CANUTEC: 613-996-6666

Fournisseur Non disponible.

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Aérosols inflammables	Catégorie 1
Dangers pour la santé	Toxicité aiguë, par inhalation	Catégorie 4
	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
	Toxicité pour la reproduction (fertilité)	Catégorie 2
	Danger par aspiration	Catégorie 1

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Danger

Mention de danger Aérosol extrêmement inflammable. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Nocif par inhalation. Susceptible de nuire à la fertilité.

Conseil de prudence

Prévention Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'inflammabilité. Ne pas perforer ni brûler, même après usage. Éviter de respirer les gaz. Lavez vigoureusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin. NE PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau. EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Appelez un CENTRE ANTIPOISON/médecin si vous vous sentez mal. En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Recueillir le produit répandu.

Stockage Garder sous clef. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Élimination	Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
Dangers environnementaux	Dangereux pour le milieu aquatique, danger aigu — Catégorie 2
	Dangereux pour le milieu aquatique, danger à long terme — Catégorie 2
Autres dangers	Aucuns connus.
Renseignements supplémentaires	Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Isobutane		75-28-5	30-60
Heptane, ramifié, cyclique et linéaire		426260-76-6	10-30
Naphta léger (pétrole), hydrotraité		64742-49-0	10-30
Solvant naphta aliphatique léger (pétrole)		64742-89-8	10-30
Propane		74-98-6	5-10
Cyclohexane		110-82-7	3-7
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité		64742-48-9	1-5
n-Hexane		110-54-3	0.1-1
Octane		111-65-9	0.1-1
Autres composés sous les niveaux déclarables			1-5

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l’ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Contact avec la peau	Enlever les vêtements contaminés. Laver abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.
Contact avec les yeux	Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Ingestion	Appeler immédiatement le médecin ou le centre antipoison. Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite. Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Tenir toute victime au chaud. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.
Informations générales	Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.

5. Mesures à prendre en cas d’incendie

Agents extincteurs appropriés	Eau pulvérisée.
Agents extincteurs inappropriés	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
Dangers spécifiques du produit dangereux	Contenu sous pression. Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant l'incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Les conteneurs doivent être refroidis à l'eau pour prévenir la création de pression de vapeur. En cas d'incendie majeur dans la zone de chargement : utiliser des supports de tuyaux autonomes et des lances à eau autonomes; sinon, se retirer et laisser brûler.
Méthodes particulières d'intervention	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.
Risques d'incendie généraux	Aérosol extrêmement inflammable.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter de respirer les gaz. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Se reporter aux fiches signalétiques et/ou aux modes d'emploi joints. Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Déplacer le cylindre vers une zone sûre et ouverte si la fuite est irréparable. Pulvériser de l'eau pour réduire les vapeurs ou détourner le nuage de vapeur. Isoler la zone jusqu'à dispersion du gaz. Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Tenir les matériaux combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Déversement accidentel peu important: Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.
Précautions relatives à l'environnement	Éviter le rejet dans l'environnement. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas utiliser si le bouton de vaporisation est manquant ou défectueux. Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent. Ne pas fumer pendant l'utilisation ou jusqu'à ce que la surface vaporisée soit sèche. Ne pas couper, souder, braser, percer, broyer ou exposer les récipients à de la chaleur, à une flamme, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Ne pas réutiliser des récipients vides. Éviter de respirer les gaz. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Les femmes enceintes ou allaitantes ne doivent pas manipuler ce produit. Si possible, manipuler dans un système clos. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités	Aérosol niveau 3. Garder sous clef. Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à une température supérieure à 50 °C. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ne pas manier ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Ce matériau peut accumuler des charges statiques pouvant causer des étincelles et devenir une source d'ignition. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10).

8. Contrôle de l’exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d’exposition de l’ACGIH

Composants	Type	Valeur
Cyclohexane (CAS 110-82-7)	TWA	100 ppm
Isobutane (CAS 75-28-5)	STEL	1000 ppm
n-Hexane (CAS 110-54-3)	TWA	50 ppm
Octane (CAS 111-65-9)	TWA	300 ppm

Canada. LEMT pour l’Alberta (Code de l’hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur
Cyclohexane (CAS 110-82-7)	TWA	344 mg/m3 100 ppm
n-Hexane (CAS 110-54-3)	TWA	176 mg/m3 50 ppm
Octane (CAS 111-65-9)	TWA	1400 mg/m3 300 ppm
Propane (CAS 74-98-6)	TWA	1000 ppm

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée

Composants	Type	Valeur
Cyclohexane (CAS 110-82-7)	TWA	100 ppm
n-Hexane (CAS 110-54-3)	TWA	20 ppm
Octane (CAS 111-65-9)	TWA	300 ppm

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur
Cyclohexane (CAS 110-82-7)	TWA	100 ppm
Isobutane (CAS 75-28-5)	STEL	1000 ppm
n-Hexane (CAS 110-54-3)	TWA	50 ppm
Octane (CAS 111-65-9)	TWA	300 ppm

Canada. LEMT pour l’Ontario. (Contrôle de l’exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur
Cyclohexane (CAS 110-82-7)	TWA	100 ppm
Isobutane (CAS 75-28-5)	TWA	800 ppm
n-Hexane (CAS 110-54-3)	TWA	50 ppm

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur
Cyclohexane (CAS 110-82-7)	TWA	1030 mg/m3 300 ppm
n-Hexane (CAS 110-54-3)	TWA	176 mg/m3 50 ppm
Octane (CAS 111-65-9)	STEL	1750 mg/m3 375 ppm
	TWA	1400 mg/m3 300 ppm
Propane (CAS 74-98-6)	TWA	1800 mg/m3 1000 ppm

Valeurs biologiques limites

Indices d’exposition biologique de l’ACGIH

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage
n-Hexane (CAS 110-54-3)	0.4 mg/l	2,5-hexanedione, sans hydrolyse	Urine	*

* - Pour des détails sur l’échantillonnage, veuiller consulter le document source.

Directives au sujet de l'exposition

Canada - LEMT pour l’Alberta : Désignation cutanée

n-Hexane (CAS 110-54-3) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée

n-Hexane (CAS 110-54-3) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Manitoba : Désignation cutanée

n-Hexane (CAS 110-54-3) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour l’Ontario : Désignation cutanée

n-Hexane (CAS 110-54-3) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Québec : Désignation cutanée

n-Hexane (CAS 110-54-3) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Saskatchewan : Désignation cutanée

n-Hexane (CAS 110-54-3) Peut être absorbé par la peau.

États-Unis - Valeurs limites d’exposition de l’ACGIH : Désignation cutanée

n-Hexane (CAS 110-54-3) Peut être absorbé par la peau.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d’air l’heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau

Protection des mains

Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques. Les gants appropriés peuvent être indiqués par le fournisseur de gants.

Autre

Porter des vêtements appropriés et résistant aux produits chimiques. L'emploi d'un tablier imperméable est recommandé.

Protection respiratoire

Si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs organiques NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.

Dangers thermiques

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire.

Considérations d'hygiène générale

Suivre toutes les exigences de surveillance médicale. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence	
État physique	Gaz.
Forme	Aérosol
Couleur	Non disponible.
Odeur	Non disponible.
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Non disponible.
Point de fusion et point de congélation	Non disponible.

Point initial d’ébullition et domaine d’ébullition	32.18 °C (89.92 °F) estimation
Point d’éclair	-104.4 °C (-156.0 °F) Propulseur estimation
Taux d’évaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solides et gaz)	Non disponible.
Limites supérieures et inférieures d’inflammabilité ou d’explosibilité	
Limites d’inflammabilité - inférieure (%)	1.2 % estimation
Limites d’inflammabilité - supérieure (%)	9.3 % estimation
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Non disponible.
Tension de vapeur	Non disponible.
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative	Non disponible.
Solubilité	
Solubilité (eau)	Non disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible.
Température d’auto-inflammation	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.
Autres informations	
Propriétés explosives	Non explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d’utilisation, d’entreposage et de transport.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Conditions à éviter	Éviter les températures supérieures au point d’éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.
Matériaux incompatibles	Les agents oxydants forts. Nitrates. Fluor Chlore
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Nocif par inhalation.
Contact avec la peau	Provoque une irritation cutanée.
Contact avec les yeux	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Ingestion	La pénétration des gouttelettes du produit dans les poumons par inhalation, par ingestion ou par vomissement peut causer une pneumonie chimique.
Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite. Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Nocif par inhalation.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Cyclohexane (CAS 110-82-7)		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg
Inhalation		
CL50	Rat	> 32880 mg/m3, 4 heures
		> 5540 ppm, 4 heures
Orale		
DL50	Lapin	> 5000 mg/kg
	Rat	> 5000 mg/kg
Isobutane (CAS 75-28-5)		
Aiguë		
Inhalation		
CL50	Rat	1355 mg/l
	Souris	1237 mg/l, 120 minutes
		52 %, 120 minutes
Naphta léger (pétrole), hydrotraité (CAS 64742-49-0)		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Cobaye; lapin	> 9.4 ml/kg, 24 heures
	Lapin	> 1900 mg/kg, 24 heures
Inhalation		
CL50	Rat	> 5000 mg/m3, 4 heures
		> 4980 mg/m3
		> 4980 mg/m3, 4 heures
		> 4.96 mg/l, 4 heures
		13700 ppm, 4 heures
Orale		
DL50	Rat	4820 mg/kg
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité (CAS 64742-48-9)		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Lapin	> 1900 mg/kg, 24 heures
Inhalation		
CL50	Rat	> 5000 mg/m3, 4 heures
		> 4980 mg/m3
		> 4980 mg/m3, 4 heures
		> 4.96 mg/l, 4 heures
Orale		
DL50	Rat	4820 mg/kg
n-Hexane (CAS 110-54-3)		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg, 4 heures
		> 5 ml/kg, 4 heures

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Inhalation		
CL50	Rat	> 5000 ppm, 24 heures
		> 31.86 mg/l
		73860 ppm, 4 heures
Orale		
DL50	Rat	24 ml/kg
		24 g/kg
	Rat Wistar	49 g/kg
Octane (CAS 111-65-9)		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg, 24 heures
Inhalation		
CL50	Rat	> 24.88 mg/l, 4 heures
Orale		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg
Propane (CAS 74-98-6)		
Aiguë		
Inhalation		
CL50	Rat	1355 mg/l
		658 mg/l/4h
	Souris	1237 mg/l, 120 minutes
		52 %, 120 minutes
Solvant naphta aliphatique léger (pétrole) (CAS 64742-89-8)		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Lapin	> 1900 mg/kg, 24 heures
Inhalation		
CL50	Rat	> 5000 mg/m3, 4 heures
		> 4980 mg/m3
		> 4980 mg/m3, 4 heures
		> 4.96 mg/l, 4 heures
Orale		
DL50	Rat	4820 mg/kg

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

Octane (CAS 111-65-9)	Irritant

Sensibilisation respiratoire	N'est pas un sensibilisant respiratoire.
Sensibilisation cutanée	Ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation de la peau.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.
Cancérogénicité	Non disponible.
Toxicité pour la reproduction	Susceptible de nuire à la fertilité.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique Non classé.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées Non classé.

Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

12. Données écologiques

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Composants		Espèces	Résultats d'épreuves
Cyclohexane (CAS 110-82-7)			
Aquatique			
Poisson	CL50	tête-de-boule (pimephales promelas)	23.03 - 42.07 mg/l, 96 heures
n-Hexane (CAS 110-54-3)			
Aquatique			
Poisson	CL50	tête-de-boule (pimephales promelas)	2.101 - 2.981 mg/l, 96 heures

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Persistance et dégradation

Potentiel de bioaccumulation Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

Potentiel de bioaccumulation

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

Cyclohexane	3.44
Isobutane	2.76
n-Hexane	3.9
Octane	5.18
Propane	2.36

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Contenu sous pression. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ne pas laisser la substance
s'infiltrer dans les égoûts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

Règlements locaux d'élimination Détruire conformément à
toutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits non utilisés Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).

Emballages contaminés Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Ne pas réutiliser des récipients vides.

14. Informations relatives au transport

TMD

Numéro ONU UN1950

Désignation officielle de transport de l'ONU AÉROSOLS, inflammables

Classe de danger relative au transport

Classe 2.1

Danger subsidiaire	-
Groupe d'emballage	Sans objet.
Dangers environnementaux	Oui
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Lire les instructions de sécurité, la FS et les procédures d’urgence avant de manipuler.

This product is exempted under TDG section 1.17 as a limited quantity and may be shipped as a limited quantity.

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Montreal Protocol

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Non
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Non
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Non
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence
Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Renseignements divers

Date de publication	25-Janvier-2017
Version n°	01

DIRECTIVES POUR L'UTILISATION DU FDS: Le produit décrit dans cette FDS est un produit pour consommateurs. Il peut être utilisé comme décrit sur l'étiquette du produit, dans des conditions normales prévisibles, sans danger pour le consommateur. Cette FDS est conçue pour fournir des informations supplémentaires sur la sécurité et la manipulation du produit.

Avis de non-responsabilité	À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.